

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.046

L'An Deux Mille Deux, le 18 avril à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

11 AVRIL 2002

DATE D'AFFICHAGE

11 AVRIL 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, M. MERLE, Mme PELTIER, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. FAVRE est représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme JOLY est représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE est représentée par M. LE GUEUT
M. LIBOUBAN est représenté par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC est représenté par M. MOST
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ORGANISATION DU VIOLON SUR LE SABLE - ANNEE 2002

VOTE : UNANIMITE

Le Violon sur le Sable a traditionnellement lieu tous les ans au mois de Juillet.

Il s'agit de concerts de musique classique interprétés par l'Association "L'Orchestre du Violon sur le Sable", clôturé par un feu d'artifice.

Le Conseil Général de Charente-Maritime a décidé de participer à cette manifestation au titre de l'opération "Sites en Scènes".

Il s'agira de trois concerts se déroulant les 21, 23 et 25 Juillet 2002.

Le coût est de 259.163,33 Euros TTC.

Il est proposé de conclure avec la SARL PRODUCTION 114, titulaire exclusif du management de "L'Orchestre Violon sur le Sable", un marché public relevant de l'article 30-3° du Code des Marchés Publics tel que défini à l'article 1er-3 (services de spectacles musicaux) du décret 2001-806 du 7 septembre 2001,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de marché,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché (service de spectacles musicaux) avec la SARL PRODUCTION 114 conformément au projet joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 avril 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS